RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00471
Numéro SIREN : 512 266 586
Nom ou dénomination : 3M AGENCEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 11351

№202311351

DÉPOSÉ LE
03 NOV. 2023
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - TOURS

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **S.A.R.L. 3M AGENCEMENT** relatifs à l'exercice du **01/04/2022** au **31/03/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**210 128**	euros
Chiffre d'affaires :	**490 761**	euros
Résultat net comptable :	**58 369**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AMBOISE
Le 10/08/2023

Signature

Jean-Pierre Lejeune,
Expert-Comptable

Bilan Actif

		31/03/2023			31/03/2022
		Brut	**Amort. et Dépréc.**	**Net**	**Net**
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	12 642	8 861	3 781	64
	Autres immobilisations corporelles	43 975	5 071	38 905	2 843
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700
	TOTAL (II)	**58 317**	**13 932**	**44 386**	**4 606**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	131 928	45 816	86 112	63 100
	Autres créances	8 843		8 843	8 628
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	70 471		70 471	25 157
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	315		315	315
	TOTAL (III)	**211 558**	**45 816**	**165 742**	**97 201**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**269 875**	**59 748**	**210 128**	**101 807**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 700	1 700
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/03/2023	31/03/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	57 227	57 227
	Report à nouveau	(7 933)	(33 515)
	Résultat de l'exercice	**58 369**	**25 582**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**113 163**	**54 794**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 859	10 851
	Emprunts et dettes financières divers (3)	13 518	188
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 736	5 896
	Dettes fiscales et sociales	68 540	30 079
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	313	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**96 965**	**47 013**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**210 128**	**101 807**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	58 369,31	25 582,17
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	96 127	41 159
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			31/03/2023	31/03/2022
	France	**Exportation**	**12 mois**	**12 mois**
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	490 761		490 761	236 305
Montant net du chiffre d'affaires	**490 761**		**490 761**	**236 305**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 876	5 444
Autres produits			708	79
Total des produits d'exploitation (1)			**494 345**	**241 828**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			211 060	100 909
Impôts, taxes et versements assimilés			2 235	1 777
Salaires et traitements			197 353	92 727
Charges sociales du personnel			15 210	17 250
Cotisations personnelles de l'exploitant			1 993	1 971
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			2 275	1 012
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges			58	307
Total des charges d'exploitation (2)			**430 185**	**215 953**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**64 160**	**25 875**

Compte de Résultat 2/2

		31/03/2023	31/03/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**64 160**	**25 875**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	49	124
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**49**	**124**
	RESULTAT FINANCIER	**(49)**	**(124)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**64 111**	**25 751**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	780	169
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**780**	**169**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(780)**	**(169)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 962	
	TOTAL DES PRODUITS	**494 345**	**241 828**
	TOTAL DES CHARGES	**435 976**	**216 246**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**58 369**	**25 582**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Dispense Annexe Comptable

L'annexe comptable n'a plus à être établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime Simplifié d'Imposition.

- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan	350 000 €
- Chiffre d'affaires	700 000 €
- Nombre de salariés	10

(ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n°2014-1 du 2 janvier 2014)

Sarl 3M AGENCEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 295 rue du Château d'Eau – Zac La Boitardière – 37530 Chargé
RCS : Tours 512 266 586

****

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 30 septembre, à 14 heures,

les associés de la Société 3M AGENCEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Manuel de ALMEIDA, propriétaire de 300 parts sociales,
M. Jorge DUARTE de ALMEIDA, propriétaire de 200 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer, présidée par Monsieur Manuel de ALMEIDA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'**ORDRE DU JOUR** suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

MdA
MDA

.../...

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 25 582 € (vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux euros) de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice..... 58 369 €
- Report à nouveau débiteur..... - 7 933 €
- Compte "autre réserves" ..... 50 436 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette décision est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et son associé.

Monsieur Manuel de ALMEIDA

Monsieur Jorge DUARTE de ALMEIDA

Sarl 3M AGENCEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 295 rue du Château d'Eau – Zac La Boitardière – 37530 Chargé
RCS : Tours 512 266 586

****

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 3 avril, à 18 heures,

les associés de la Société 3M AGENCEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Manuel de ALMEIDA, propriétaire de 300 parts sociales,
M. Jorge DUARTE de ALMEIDA, propriétaire de 200 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle est présidée par Monsieur Manuel de ALMEIDA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rémunération de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

MDA

.../...

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération globale annuelle de Monsieur Manuel de ALMEIDA, pour son mandat de gérant, à la somme cent quatorze mille neuf cents euros (114 900 €) pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

En outre il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

L'Assemblée Générale confirme la prise en charge, par la société, des cotisations sociales personnelles dues au titre de l'affiliation de la gérance au régime des Travailleurs Non-Salariés (TNS) afférentes à ladite rémunération pour l'exercice clos le 31 mars 2023, pour les exercices suivants et ce, jusqu'à la décision contraire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et son associé.

Monsieur Manuel de ALMEIDA

Monsieur Jorge DUARTE de ALMEIDA